

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 11

Artikel: Le pillage de Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211165>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 13 mars 1915 : Le pillage de Lausanne. — A la liberté ! (J. M.). — A propos du président Dumur (L. M.). — La foire aux jambons (Paul Burani). — On 'a boun' aleçon (David dao Teliet). — Le français pour rire (C. Lesigne). — Et le veau ? (H.). — Sous les drapeaux (N. D.). — Le con au régiment.

LE PILLAGE DE LAUSANNE

MERCREDI dernier, à la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, M. Maxime Reymond a présenté une intéressante étude sur les pillages auxquels la ville de Lausanne fut en proie au x^{ve} siècle, durant les guerres de Bourgogne.

C'était au lendemain de la bataille de Morat (22 juin 1476). L'armée suisse victorieuse est disloquée. 12,000 hommes, la plupart Bernois et Fribourgeois, se dirigent le 25 juin sur Payerne et y entrent sans résistance. La veille, leurs chefs avaient reçu du Conseil de Berne un message disant : « La paix et la sécurité de Berne dépendent de la possession du Pays de Vaud. » De Payerne, les troupes bernoises fondent sur Lucens, pillent et brûlent le bourg et le château. Poursuivant leur marche, elles rencontrent une longue procession formée de magistrats et du clergé de Moudon, portant les clés de la ville et les châsses de ses saints patrons, suivis d'une foule de vieillards et de femmes. Ces pauvres gens implorent à genoux la clémence du vainqueur. Le vainqueur accorde la vie aux habitants, mais condamne la ville au pillage. Ce pillage commence le mercredi 27 juin ; il continue jusqu'au vendredi 29. Après quoi, la plupart des contingents des cantons orientaux, « se souciant peu de la conquête du Pays de Vaud, dont Berne devait retirer tout le profit », reprennent le chemin de leurs cantons.

Les Bernois, eux, se préparent à marcher sur Lausanne ; mais ils avaient été devancés par leur allié, le comte de Gruyères.

En effet, le comte Louis de Gruyères, sous prétexte que ses gens étaient pressés de regagner leurs foyers, avait quitté l'armée suisse devant Morat, le surlendemain de la bataille. Suivi des bannières de la Gruyères, de Valaisans et d'Ormonans, il se dirigeait par Bulle sur Oron. Là, il apprend que Lausanne se trouvait dépourvue de gens de guerre, et il se décide à marcher sur cette ville. Le mercredi 26 juin, il débouche par les bois du Jorat à la tête de ses bandes et paraît inopinément aux portes de Lausanne. Les habitants, persuadés que ces bandes sont suivies de toute l'armée suisse, n'opposent aucune résistance. Les gens de la Gruyères se répandent dans les rues, où ils se livrent au pillage, et leur chef frappe la ville d'une contribution en vaisselle d'argent, draperies, toiles et denrées et se fait compter une somme de cent écus d'or (5000 francs).

Apprenant cette expédition du comte de Gruyères, les Bernois envoient de Moudon à Lausanne, en toute hâte, des commissaires appuyés par une partie de leurs troupes. Ceux-ci entrent à Lausanne le 27 juin, pendant que le

comte de Gruyères en sortait par une autre porte, traînant à la suite de ses bandes une longue file de charriots chargés de butin. Mais, loin d'être un soulagement pour les Lausannois, l'arrivée des Confédérés mit le comble à leur ruine. Les Suisses, furieux d'avoir été prévenus dans le pillage, s'abandonnèrent à mille actes de rapine et de dévastation, fouillant et saccageant les édifices publics et les maisons particulières, et s'emparant de tout ce que n'avaient pu emporter les guerriers de Gruyères. L'église cathédrale de Notre-Dame elle-même n'échappa point à leurs profanations : des candélabres, des vases d'or et d'argent, des reliquaires garnis de pierreries, disparurent du trésor de la sainte Vierge. Le couvent des frères mineurs de Saint-François, l'église et le couvent des frères prêcheurs de la Madelaine, où l'on conservait le trésor et les archives de la ville furent encore plus maltraités. A la Madelaine, les « Allemands » saccagèrent l'église, pillèrent le couvent, forçant les coffres ferrés qu'ils supposaient remplis d'argent. Ils n'y trouvèrent que les titres de propriétés et les chartes de franchises et de privilèges de la ville. Bouleversant les parchemens, les pillards en arrachèrent les cordons de soie auxquels pendaient les sceaux et en firent « des aiguillettes pour leurs chaussures à la poulaine ». Le sac de la ville dura cinq jours. Craignant qu'il ne fût suivi de l'incendie, beaucoup de Lausannois s'enfuirent en Savoie.

Cependant, grâce à l'intercession des agents du roi Louis XI, allié des Suisses, les Bernois remirent à des temps meilleurs la conquête de tout le Pays de Vaud. Le dimanche 30 juin, ils se retirèrent par Mézières, Rue, Roment et Fribourg, non sans piller les villages et maltraiter les paysans sur la route.

Entre amies. — Pierre et Gertrude, mais c'est de l'adoration ; ils ne se quittent plus.

— Elle surtout !

A LA LIBERTÉ !

ETES-VOUS un être libre ?

Cette question, point indiscrète, d'ailleurs, ce nous semble, s'adresse à qui lit ces lignes, homme ou femme, riche ou pauvre, humble ou puissant.

Gage que la plupart, sinon tous, vont répondre :

— Moi, libre ?... Mais comme l'air !

Ta, ta, ta ! Va-t-en voir s'ils viennent, Jean ! Que d'esclaves, dans tous ces êtres soi-disant libres.

Oh ! ne protestez pas ! La preuve est facile.

D'abord, vous oubliez sûrement qu'il y a liberté et liberté. A la question posée, vous songez tout de suite, sans doute, à la Suisse, « terre de liberté », au canton de Vaud et à sa fière devise.

Mais il ne s'agit, en tout ceci, que de la liberté

politique, de la liberté du « citoyen ». Et encore que nous ayons le privilège de vivre dans la « libre » Helvétie et de voir la liberté occuper la place d'honneur dans tous nos hymnes patriotiques, il ne faudrait point tout de même se méprendre trop sur les mérites de cette liberté civique.

Eh ! que faites-vous donc du formidable et redoutable arsenal du « Recueil des lois » ? A regarder, seulement, cette collection de volumes rébarbatifs, on a la chair de poule. Brrrr ! Sa mission n'est-elle pas, avant tout, une mission restrictive de la liberté des citoyens ? Halte-là ! On ne passe pas ! C'est la loi ! Il est vrai que dans notre beau canton de Vaud, on a trouvé le moyen d'associer — criez donc au miracle ! — savez-vous quoi ?... *L'amour des lois et la liberté !*

A moins que — la bonhomie vaudoise a de ces malices — l'auteur de la chanson bien connue n'ait été, en ce qui touche le refrain, qu'un amusant pince-sans-rire. Mais, du fond de son tombeau, il peut, certes, se vanter d'avoir fait chanter « sans rire », le fameux refrain, à bien de ses compatriotes. Et ils le chantent encore, en toute occasion, à tout propos, tandis que sur les rayons des chancelleries et des études de juristes augmente l'effectif du recueil des lois. Et chacun de ces nouveaux volumes qui vient prendre place dans le rang nous coûte une parcelle plus ou moins grande de cette liberté si chère, pour la conquête de laquelle ont combattu nos aïeux et que nous serions prêts à défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Naïfs que nous sommes ! Ce n'est pas sur les champs de bataille, mais bien dans les conseils législatifs, exécutifs, administratifs, dans les bureaux, qu'elle est le plus souvent menacée, cette précieuse liberté.

Et que dans ces lieux, etc., etc.

Mais laissons là cette liberté ; aussi bien n'est-ce pas d'elle que nous voulions parler. Celle qui nous occupe n'a rien d'officiel. Elle n'en est pas moins méconnue.

Tous les jours, en dépit du culte que nous lui vouons — en paroles — et de l'orgueil avec lequel nous nous réclamons d'elle, nous faisons moult infidélités à la liberté individuelle.

Chaque jour, à chaque minute, notre prochain, sans aucune prétention d'autorité ou de domination, du reste, sans s'en douter, même, et grâce à la complicité de notre faiblesse, nous empêche de faire ce que nous voulons ou nous fait faire ce que nous ne voulons pas. C'est réciproque, dites-vous. Soit ; mais cette réciprocité-là est une très piètre compensation.

Oui, nous, les fiers enfants d'un pays libre, nous cédon, nous abdiquons journellement notre liberté, quitte à nous morfondre en vains regrets, en reproches intimes, une heure après ou le lendemain, quand ce n'est pas au moment même où nous fléchissons.

Que voulez-vous, nous manquons de volonté, de courage, en ces petites choses, tout au moins.

On pourrait citer des exemples à l'infini. N'en